

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2022

Référence
2022_48

Objet de la délibération
Cimetière : Adoption du Règlement Intérieur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Date de la convocation
05/12/2022

Date d'affichage
05/12/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE DREUX

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LECHEVALLIER Philippe, Maire

**Présents** : M. LECHEVALLIER Philippe, Maire, Mmes : ALBERTELLI Evelyne, GESLIN Nadine, KOVALEVSKY Christiane, RAGOT Elisabeth, VOGELS Nicole, MM : DAUBIN Thierry, DEBACKER Luc, LEGENDRE Eric, MOUGEL Roger, PEREIRA RODRIGUES Marco

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme CATHERINE Elysabeth à Mme GESLIN Nadine, MM : ESNAULT Emeric à M. LECHEVALLIER Philippe, JAGUIN Gérard à M. LECHEVALLIER Philippe, VANDEWALLE Christian à Mme RAGOT Elisabeth

Secrétaire : KOVALEVSKY Christiane

**Objet de la délibération** : Cimetière : Adoption du Règlement Intérieur

Monsieur le Maire propose,

A la suite de la procédure de reprises de concessions en état d'abandon et face à la diversité des questions posées par les concessionnaires, il était nécessaire d'adopter un règlement du cimetière.

De ce fait, les membres du conseil municipal se sont réunis le 08 novembre 2022 pour travailler sur un projet de règlement afin d'assurer une mise en œuvre rapide.

Après relecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le projet de règlement joint à la délibération qui prendra effet le 01 janvier 2023.

Par ailleurs, il décide que le règlement sera affiché dans l'enceinte du cimetière et porté à la connaissance des principales entreprises intéressées et nouveaux concessionnaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/12/2022  
Le Maire  
Philippe LECHEVALLIER

